

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze

Le six juillet

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 29 juin 2015

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 24 Votants : 26

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSÉS : M. BOCENO Julien- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise

POUVOIRS : M. BOCENO Julien à M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul à M. FREOUR Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

**Délibération n° 2015D66 : TARIFS DES SPECTACLES
SAISON CULTURELLE 2015/2016**

La programmation de la saison culturelle du Forum 2015/2016 a été présentée aux membres de la Commission Culture le 16 juin 2015, ainsi qu'une proposition de tarifs des spectacles.

Après exposé et discussion sur la pertinence d'augmenter les tarifs, la Commission propose de reconduire les tarifs pratiqués en 2014/2015 pour les places à l'unité et soumet une nouvelle présentation des formules d'abonnement.

Quant aux tarifs des spectacles à destination des familles et des scolaires, ils augmentent légèrement pour être harmonisés au sein du dispositif communautaire Entre cour et Jardin.

Les spectacles Tout Public sont classés en trois catégories de tarifs (A, B, C) selon la répartition suivante :

A	B	C
29/04/16 – Richard Bohringer « Traîne pas sous la pluie »	07/11/15 – ThéâtreNuit « Courir »	03/10/15 - Thierry Chazelle et Lili Cros
14/05/16 Lo Cor de la Plana	28/11/15 – Yann-Fanch Kemener « Nous irons pleurer sur vos ombres »	19-22/01/16 – Ronan Le Gouriérec « Little big noz »
	19/12/15 – Hélène Ventoura « Tout un monde »	01/04/16 – Tony Canton « Le tour de valse »

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 07/07/2015

Reçu en préfecture le 07/07/2015

Affiché le

27/05/16 Soirée cabaret
05/03/16 - Julien Lallier « La
escucha interior »

Gratuité pour la soirée d'ouverture de saison du samedi 12 septembre 2015
et la Nuit du Studio du 14 novembre 2015

	Plein Tarif	Réservation et Web	Partenaires	Réduit
Tarif A	15,00	13,00	11,00	9,00
Tarif B	13,00	11,00	9,00	7,00
Tarif C	10,00	9,00	7,00	6,00

Partenaires : abonnés des centres culturels d'Arradon, Muzillac, Saint-Avé, Sarzeau, Questembert, TAB Vannes

Réduit : -25 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaires minima sociaux, carte famille nombreuse, +60 ans

ABONNEMENT (3 ou 5 spectacles avec libre choix) :

- . Possibilité de rajouter des places dans une formule d'abonnement : application du tarif réduit
- . Les spectacles pour les familles n'entrent pas dans les formules d'abonnement

	Plein Tarif		Réduit		Préférentiel	
	ABO 3	ABO 5	ABO 3	ABO 5	ABO 3	ABO 5
Tarif A	11,50	10,50	8,00	7,00	10,00	9,00
Tarif B	9,50	8,50	6,00	5,00	8,00	7,00
Tarif C	8,50	7,50	5,00	4,50	6,50	6,00

Réduit : -25 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaires minima sociaux, carte famille nombreuse, +60 ans,

Préférentiel : abonnés du Forum de la saison culturelle précédente

Spectacle familial	Tarif unique à 5 €
--------------------	--------------------

	Ecole Communauté Communes Arc Sud Bretagne	Ecole hors Communauté Communes Arc Sud Bretagne
Tarif Scolaire	2,05 €	4,10 €

Considérant qu'un des objectifs annoncés pour 2015/2016 est de développer le public des abonnés pour qu'ils deviennent des « ambassadeurs » du Forum,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les tarifs des spectacles pour la saison culturelle 2015-2016 proposés par la commission Culture et figurant ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.